

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 janvier 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
CHARPIOT François à BERARD Maxime
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine
GARCIN Aurélien à FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : PROGRAMMATION DE CONCERT 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS L'ECHO000 ET AIX' QUI ?

N°20230110-07

Rapporteur : Cathy PICHET

Annexe : Projet de Convention

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que **les associations « L'Echoooo » et « Aix' Qui ? »** organisent des concerts en partenariat avec la ville de Guillestre depuis plusieurs années.

Les concerts proposés sont de qualité (groupes de musique Lauréats Class'Eurock 2022), à des prix accessibles et attractifs et drainent un public régulier (environ 400 spectateurs par concert, en moyenne).

Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de reconduire ces concerts en 2023.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre la commune de Guillestre et les associations « L'Echoooo » et « Aix Qui ? » fixe les modalités d'organisation de 2 concerts prévus les

- Samedi 4 février 2023 ;
- Samedi courant de l'automne 2023 (date non fixée à ce jour).

Il est proposé de valider cette convention, tel est l'objet de cette délibération.

Madame l'Adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 2 janvier 2023 ;

Considérant la volonté et la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **VOTE** une subvention de 8 000 euros pour l'organisation de 2 concerts sur l'année 2023 ;
- **IMPUTE** cette somme à l'article n°6574 du budget général de la commune de l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention avec les associations « L'Echoooo » et « Aix Qui ? », et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 janvier 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Guillestre. The seal contains the text 'MAIRIE DE GUILLESTRE' and '1939'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Portevin'.